

BULLETIN

Sous ce titre, " LÉON XIII ET LA MUSIQUE SACRÉE ", l'*Osservatore romano*, publie un article donnant quelques détails sur le Congrès de musique sacrée, tenu à Soave au mois de septembre 1889, et dont les Actes officiels ont été présentés au Saint-Père en audience spéciale le 18 août 1890, par le R. P. Angelo De Santi, S. J., président du Congrès, et M. Joseph Gallignani, maître de chapelle de la cathédrale de Milan, et président du comité permanent de la musique sacrée en Italie ; en même temps était présentée la publication périodique *Musica sacra*, de Milan, et le programme d'action que le comité propose à ses adhérents.

Sa Sainteté a écouté avec une extrême bienveillance l'adresse qui lui a été lue par le P. De Santi, daignant louer les sentiments de dévouement filial et d'entière soumission qui y étaient exprimés, et ajoutant que cela compensait, en quelque sorte, le déplaisir que lui avait fait éprouver l'article du *Matin*, reproduit par divers autres journaux.

Voici quelques passages de cette adresse :

" Votre Sainteté, dans la mémorable Encyclique où Elle rappelait à l'étude de la vraie et saine philosophie, daignait exprimer cette pensée, que les arts libéraux " puiseraient, dans le renouvellement de la philosophie, science directrice de toutes les autres, " une vie nouvelle et un nouvel esprit ; " et Elle citait, à l'appui de cette sage pensée, l'expérience de tous les siècles, rappelant que les arts libéraux furent surtout florissants, alors que la philosophie était honorée et son jugement écouté, et qu'ils furent négligés et presque oubliés, lorsque la philosophie se trouva abaissée, et embarrassée de puérités et d'erreurs.

" Nous, dans notre médiocrité, nous nous sommes proposé de consacrer tous nos efforts à ce que les espérances de Votre Sainteté au sujet de notre chant liturgique se réalisent de mieux en mieux. En attendant, nous rendons grâces à Votre Sainteté de l'auguste protection qu'Elle nous a accordée jusqu'ici....."

Sa Sainteté a pris connaissance du programme du comité, et s'en est montrée satisfaite ; en même temps, Elle a exprimé son indignation contre ceux qui, dans le journal français le *Matin*, non contents de la liberté que le Saint-Siège a précédemment concédée et veut continuer de maintenir, au sujet du choix des livres de chœur pour l'usage et la pratique des églises, ont osé désapprouver, avec une manifeste insolence, l'œuvre du Saint-Siège et de la Sacrée Congrégation des Rites.

Léon XIII a continué longuement l'entretien, s'informant minutieusement des diverses parties du programme, et des progrès de la musique sacrée en Italie.